

Montréal le 31 mars 2004

Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe bureau 1414
Montréal, Québec
H3A 1X6
ATT : Mme Marie-Claire Dumas

**Objet : La Charte montréalaise des droits et responsabilités,
et la participation de la société civile**

Madame Dumas,

La Coalition Société Civile Ahuntsic-Cartierville a pour mission de regrouper les leaders de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville afin d'assurer la préservation et le développement d'un modèle favorisant la prise en charge de la communauté par les acteurs de la société civile, en complémentarité au rôle des élus, de l'État et de l'entreprise privée. C'est à ce titre que nous vous adressons le présent avis.

Nous appuyons la proposition de Charte montréalaise des droits et responsabilités, car elle vient à point pour stabiliser la participation citoyenne, en la mettant à l'abri des fluctuations que les changements d'élus ou de priorités peuvent entraîner.

Récemment le Premier ministre du Québec a ressenti le besoin pressant de retourner consulter la population, même si le gouvernement a été élu pour gouverner, reconnaissant ainsi l'apport utile de la participation citoyenne aux affaires qui les touchent.

La proposition de Charte est un excellent outil pour enchâsser ces droits et devoirs citoyens dans nos us et coutumes, tout en encourageant les citoyens à développer et promouvoir des attitudes et comportements responsables et reflétant nos valeurs collectives. Dans ce sens, cette charte rejoint la coalition dans ses préoccupations.

Nous souhaitons que la Ville de Montréal aille plus loin dans cette même orientation, en prévoyant dans la Charte, lorsque le besoin se manifeste auprès de citoyens, non seulement une place pour une participation active, mais aussi pour des instances décisionnelles réservées à la société civile, en complémentarité, mais sans subordination, au pouvoir légitime des élus locaux.

Ceci dans le but d'assurer la préservation et l'amélioration de la qualité de vie communautaire, culturelle, économique et politique locale.

Les citoyens membres de cette société civile sont des personnes impliquées à la vie de leur quartier, qui ont une connaissance et une appréciation de première ligne des problématiques, des besoins et des solutions touchant leur domaine d'intervention. La reconnaissance minimale de cette implication bénévole au mieux-être collectif passe par une délégation de pouvoir décisionnel appropriée à la nature locale et au domaine concerné.

Nous proposons donc les ajouts suivants au projet de Charte :

Au Chapitre 1, à l'article 13 , au paragraphe f) (en modifiant l'actuel paragraphe f) pour g), et ainsi de suite pour les autres paragraphes) :

- à soutenir, l'implication bénévole de la société civile, en lui donnant des moyens et en lui déléguant un pouvoir décisionnel local approprié à la problématique traitée.

Au Chapitre 2, à l'article 15 , au paragraphe a) (en modifiant l'actuel paragraphe a) pour b), et ainsi de suite pour les autres paragraphes) :

- à soutenir, par des mesures concrètes, le développement local dans le quartier, aux plans économique, social et communautaire, en déléguant, lorsque le besoin en est exprimé, un pouvoir décisionnel et des moyens appropriés aux membres de la société civile qui souhaitent se prendre en main pour traiter d'une problématique locale.

Nous souhaitons que ces ajouts soient adoptés par le comité exécutif de la Ville de Montréal, et restons à votre disposition pour toute demande d'information ou de communication de votre part.

Veuillez accepter, Madame Dumas, l'expression de nos salutations distinguées.

Nayiri Tavlian
Porte-parole
Coalition Société Civile Ahuntsic-Cartierville